



ATHLETIC CENTER COUVET (ACC)

Règlement interne – Saison 2025

1. INSCRIPTION AU CLUB ET COTISATIONS

Chaque nouvel athlète reçoit un formulaire d'inscription fourni par l'entraîneur du groupe concerné.

Ce document doit être retourné signé **dans la semaine suivant le premier entraînement**.

Une semaine **d'essai** est prévu. Passé ce délai, et sans avis contraire de l'athlète ou des parents, l'inscription devient effective.

Les cotisations annuelles sont fixées comme suit :

- Groupe populaire :
 - 2 mois : **CHF 250.-**
 - 3 mois : **CHF 350.-**
 - 6 mois : **CHF 590.-**
 - 12 mois : **CHF 890.-**
- Groupe Performance
 - Adulte : CHF 250.- / mois
 - Etudiant : CHF 200.- / mois

Les cotisations doivent être réglées **dans les 30 jours** suivant réception de la facture.

Sauf accord avec le président

2. LICENCE SWISS ATHLETICS

La licence Swiss Athletics est **obligatoire** pour participer aux compétitions officielles sur piste.

Dès la catégorie U16, chaque athlète commande sa licence lui-même.

En cas de difficulté, il peut s'adresser directement au responsable de l'ACC, **David Favre**

3. INSCRIPTIONS & PARTICIPATIONS AUX COMPÉTITIONS

Les inscriptions tardives ne sont **pas** gérées par le club.

U18 à Actifs

Inscriptions

L'athlète est responsable de s'inscrire dans les délais (Swiss Athletics ou site de l'organisateur). Il lui appartient de vérifier les délais d'inscription.



Finances & remboursements

Pour le groupe performance :

L'athlète avance les frais d'inscription puis transmet son formulaire de remboursement avec justificatifs **à la fin de chaque trimestre**.

Le club rembourse toutes les compétitions officielles sur piste ainsi que les cross, à condition que :

- la cotisation soit payée,
- aucune facture de camp ne soit en retard.

Les inscriptions tardives ne sont pas remboursées.

Une absence injustifiée à une compétition entraîne **la non-prise en charge des frais**.

Exceptions

Les compétitions par équipes suivent leur propre procédure.

4. DÉPLACEMENTS

Les déplacements officiels aux compétitions organisés par le club sont **pris en charge par l'ACC**.

Les trajets individuels en voiture privée ou en transports publics ne sont pas remboursés.

Des chauffeurs privés peuvent être sollicités pour véhiculer les athlètes.

Les conducteurs doivent veiller à leur sécurité et à celle des athlètes transportés.

5. MAILLOT DU CLUB & ÉQUIPEMENTS

Le maillot officiel de l'ACC est **obligatoire en compétition** (piste, cross et route).

En cas de non-respect, un avertissement est donné, puis des sanctions peuvent être appliquées.

Lors de l'admission au club, un forfait d'entrée de **CHF 120.-** permet à l'athlète de recevoir :

- le maillot officiel
- un t-shirt d'échauffement

Toute modification ou équipement spécial doit être validé par **David Favre**

6. INSTALLATIONS : STADE & CENTRE SAS

Le stade et le fitness du **Centre SAS** sont accessibles selon les horaires communiqués en début de saison.

Les athlètes doivent :

- respecter les lieux,
- nettoyer après leur passage,



- ranger le matériel utilisé.

Les vestiaires doivent rester propres.

7. COHABITATION SUR LA PISTE

Pour assurer sécurité et organisation :

- Les couloirs 1 et 2 sont réservés aux séries longues.
 - Les haies doivent être installées sur les couloirs extérieurs.
 - Avant de traverser la piste, chacun s'assure que la voie est libre.
 - Les pauses se font sur l'herbe ou en dehors de la piste.
-

8. MATÉRIEL & RANGEMENT

Chaque groupe sort son matériel et le range avec soin.

Le matériel coûteux doit être manipulé uniquement sous la responsabilité de l'entraîneur.

9. BÉNÉVOLAT

Chaque athlète doit participer à au moins **deux événements** organisés par l'ACC durant l'année.

Les parents sont également encouragés à aider, mais **leur participation ne remplace pas** celle des athlètes.

La non-participation peut entraîner une réduction des primes ou avantages.

Un repas des bénévoles est organisé en fin de saison pour remercier les membres engagés.

10. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Un règlement spécifique est établi pour chaque camp.

Les camps peuvent être organisés par catégories ou par groupes performance.

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale a lieu au **premier trimestre**.

Les athlètes recevant une prime ou un prix doivent être présents.

Une absence non excusée entraîne la suppression de l'enveloppe associée.

La présence des parents des mineurs est souhaitée.

Responsable – Président – Entraineur de l'ACC



David Favre
Athletic Center Couvet (ACC)